



Compagnie Financière Tradition

Annnonce évènementielle selon l'article 53 du règlement de cotation

Dividende en actions proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2022

L'Assemblée générale de Compagnie Financière Tradition SA à tenir ce 24 mai 2022 à 15 heures 30 pour l'approbation des comptes annuels de la société et des comptes consolidés pour l'exercice 2021 se prononcera sur le paiement du dividende, conformément et sous les réserves de la proposition du Conseil d'administration parue à la Feuille Officielle Suisse du Commerce en date du 29 avril 2022.

Le Conseil d'administration a proposé que le dividende soit constitué (i) d'un paiement en espèces d'un montant brut de CHF 5,00 («dividende en espèces») par action CFT au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 («action(s) au porteur») et (ii) de la distribution d'une action au porteur pour 200 actions au porteur détenues dont le montant sera prélevé sur les réserves issues d'apport de capital («dividende A en actions»), et (iii) d'une action au porteur pour 200 actions au porteur dont le montant sera prélevé sur la réserve générale détenues («dividende B en actions»).

Le cours de référence des actions distribuées, dans le cadre du dividende en actions, correspond à la moyenne des cours de clôture des actions de Compagnie Financière Tradition au porteur à la Bourse suisse des 20 séances de Bourse précédant la date de l'Assemblée générale des actionnaires (soit du 26 avril au 23 mai 2022), diminuée du montant brut du dividende en espèces de CHF 5,00, soit CHF 105,23.

Ainsi le montant brut imposable pour le dividende en espèces est de CHF 5,00 pour chaque action au porteur détenue et pour le dividende B en actions de CHF 0,53 pour chaque action au porteur détenue. Le dividende A en actions n'est pas assujéti à l'impôt fédéral anticipé.

L'Assemblée générale de Compagnie Financière Tradition du 24 mai 2022 décidera de l'arrêt de l'émission de bons de dividendes physiques (coupons) pour les actions au porteur. À l'avenir, les dividendes sur les actions au porteur ne pourront être payés par le biais du système bancaire que si les actions au porteur sont détenues sous forme de titres inscrits en compte.

Actuellement, la quasi-totalité des détenteurs détiennent déjà leurs actions au porteur sous forme d'inscription en compte dans un compte-titres auprès de leur banque. Seuls quelques rares détenteurs détiennent encore leurs actions au porteur sous forme physique en dehors du système bancaire. Les détenteurs qui conservent déjà leurs actions au porteur sur un compte-titres auprès de leur banque ne sont pas concernés par le changement proposé et n'ont pas besoin d'agir.

Les détenteurs qui conservent leurs actions au porteur en dehors du système bancaire sont invités à remettre leurs actions au porteur (y compris les coupons restants, le cas échéant) à la banque de leur choix dès que possible, mais au plus tard le 25 mai 2022, afin d'inscrire les actions au porteur sur leur compte-titres existant ou à ouvrir avant le prochain paiement du dividende.

Pour les actions au porteur qui ne sont pas inscrites en compte avant le 30 mai 2022, date d'enregistrement du dividende de l'exercice 2021, le dividende des actions au porteur pour l'exercice 2021 (ainsi que tout autre dividende futur, le cas échéant) ne sera pas automatiquement servi par le système bancaire, mais uniquement selon les exigences applicables de la loi suisse sur les valeurs mobilières. Les détenteurs d'actions au porteur détenues sous forme physique doivent savoir que les dividendes non payés se prescrivent dans les cinq ans.

À PROPOS DE COMPAGNIE FINANCIERE TRADITION SA

Compagnie Financière Tradition SA est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans plus de 30 pays, le Groupe emploie plus de 2 400 personnes et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT).

Pour de plus amples informations, consulter le site www.tradition.com.

CONTACTS MEDIA

Patrick Combes, Président
Compagnie Financière Tradition SA
+41 (0)21 343 52 22
actionnaire@tradition.ch

Rohan Sant
Voxia communication
+41 (0)22 591 22 63
rohan.sant@voxia.ch